

Marché de Noël de Lomme 2021

Dossier de candidature exposant

Occupation temporaire du domaine public

Dossier de candidature à retourner **jusqu'au 15 octobre 2021 inclus**

Délai de rigueur,

A l'attention de :

Monsieur le Maire

« Candidature au marché de Noël 2021 »

Service Développement Economique

Hôtel de Ville

Pôle Ville Solidaire et Inclusive

72 avenue de la République

59160 LOMME

developpement.economique@mairie-lomme.fr

La ville de Lomme (ci-après l'organisateur) organisera un marché de Noël du samedi 18 décembre au mercredi 29 décembre 2021.

Celui-ci se déroulera sur le parvis de l'Hôtel de Ville, 72 avenue de la République. Toutefois, ce périmètre pourrait évoluer en fonction des impératifs liés à l'organisation de la manifestation ou pour des raisons d'ordre public.

Le présent appel à candidature est établi conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et définit les conditions générales d'attribution des titres d'occupation du domaine public délivrés par la Ville de Lomme dans le cadre de son marché de Noël 2021.

Les horaires d'ouverture au public du marché de Noël seront :

- Samedi 18 décembre : 14h à 21h
- Dimanche 19 et 26 décembre : 14h à 20h
- Lundi 20, mardi 21, mercredi 22 et jeudi 23 décembre : 14h à 19h
- Vendredi 24 décembre : 14h à 17h
- Samedi 25 décembre : fermé
- Lundi 27, mardi 28 et mercredi 29 décembre : 14h à 19h

L'accès au marché de Noël est gratuit pour le public.

La Ville de Lomme proposera aux artisans, commerçants sédentaires ou non, artistes, producteurs, associations, restaurateurs, pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité, la location d'un chalet. Aucun emplacement de stationnement ne sera accepté à proximité directe du chalet pendant l'ouverture du marché de Noël.

Les chalets seront de dimension 3 x2 m ou similaire. Tous identiques, les chalets seront en bois ou habillés de bois classé antifeu M2/M3, de couleur chêne clair et étanches à l'eau. Ils disposeront d'un plancher en bois ou assimilé. Ils comprendront un auvent en façade avec comptoir ainsi qu'une tablette. L'entrée se fera par une porte latérale ou arrière avec serrure à clé.

L'équipement électrique sera d'une puissance électrique maximale par chalet jusqu'à 6 KW incluant une armoire électrique avec disjoncteur et protection 30 mA, un éclairage par boîtiers néons de 36 W ou par Leds ou équivalent, 4 prises de 16 A intérieures, un chauffage (le raccordement électrique extérieur étant à la charge du locataire) ainsi qu'une illumination individuelle à base d'une guirlande led ou de fil led sur la façade de chaque chalet.

Des précisions complémentaires sur les caractéristiques techniques du chalet pourront être apportées ultérieurement.

Un gardiennage (sous réserve de la validation des mesures de sécurité proposées par la Ville de Lomme à la préfecture) sera présent sur le marché de Noël :

- Entre 20h ou 21h jusqu'à 8h du matin par un vigile ou maître-chien d'une société spécialisée
- Entre 8h et l'ouverture au public par la police municipale qui effectuera de nombreuses rondes

Pendant les heures d'ouverture, un vigile et des agents des services municipaux contrôleront les entrées et sorties.

La participation au marché de Noël impliquera l'acceptation du règlement intérieur et de toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances. En cas d'inobservation de ces clauses, l'organisateur se réservera le droit d'expulser l'exposant qui contreviendrait au règlement, après une mise en demeure restée sans suite. L'emplacement concédé à l'occupant concerne une parcelle du domaine public et, de ce fait, l'autorisation de l'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Les candidats retenus s'engageront à être présents sur le marché durant la totalité des jours et aux horaires d'ouverture prévus par la Ville de Lomme.

Les candidats présenteront un dossier complet à l'organisateur **jusqu'au 15 octobre 2021 inclus.**

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos, fiches techniques à l'appui, ...) afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente. Il devra être envoyé par mail à l'adresse developpement.economique@mairie-lomme.fr ou par voie postale à l'attention de Monsieur le Maire, Service Développement Economique « Candidature au marché de Noël 2021 », Pôle Ville Solidaire et Inclusive – Hôtel de Ville, 72 avenue de la République 59160 Lomme.

Toutefois, **compléter ou retourner un dossier de candidature ne constitue pas une inscription au marché de Noël mais une demande de participation.**

Une commission d'attribution se réunira afin d'examiner les candidatures, notamment les propositions d'articles et de produits qui seront mis en vente, et de choisir les exposants. Une rencontre avec Madame Harizi, Adjointe au Maire en charge du Développement Economique, du Commerce, de l'Artisanat, et de Lomme Entreprendre, sera planifiée afin de prendre connaissance des articles et produits mis en vente et de présenter le marché de Noël aux exposants retenus.

Les critères de sélection des candidats seront les suivants :

- La qualité, variété et originalité des produits proposés,
- Leur authenticité,
- La présentation soignée, festive, de qualité et en cohérence avec l'esprit de Noël des objets ou produits (mise en scène, décoration intérieure du chalet) selon les éléments fournis dans le dossier de candidature
- La prise en compte des dimensions environnementales et éthiques conformément aux orientations municipales sur les TransitionS (produits locaux, zéro déchet, produits recyclés)
- Le lieu d'exercice de l'activité ou l'adresse du siège social de l'entreprise
- La complétude de leur dossier : tout dossier incomplet ne sera pas étudié

La sélection des candidats prendra en compte la diversité ainsi que l'équilibre des produits.

Les candidats devront impérativement proposer à la vente des œuvres, articles, produits en rapport avec l'esprit de Noël et/ou mettant en valeur leur savoir-faire.

L'exposant proposera à la vente les produits proposés dans le dossier. Tout ajout de produit devra faire l'objet d'une demande de validation adressée à Monsieur le Maire de la Ville de Lomme. A défaut, la ville pourra interdire la vente de produits non validés par la personne publique.

Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet soit d'une acceptation qui se matérialisera par la conclusion d'un arrêté municipal, soit d'un courrier de refus, qui sera adressé **au plus tard le 15 novembre 2021**.

L'inscription des exposants retenus sera validée lorsqu'un arrêté municipal sera pris. L'exposant s'engagera à faire parvenir un chèque d'acompte pour la réservation de l'emplacement lors de sa rencontre avec Madame Harizi. Ce chèque d'acompte ne sera pas remboursé en cas d'annulation de la part de l'exposant. Un remboursement sera prévu en cas d'annulation du Marché de Noël du fait de contraintes sanitaires.

A défaut de réception du chèque d'acompte lors de la rencontre avec Madame Harizi, la candidature sera déclarée sans suite. La Ville de Lomme se réservera le droit d'attribuer le chalet à un autre occupant.

La mise à disposition d'un chalet pour la période du 18 décembre au 29 décembre inclus, soit 11 jours d'ouverture du Marché de Noël, s'élèvera à 275 euros (soit 25€/jour). Sont compris dans ce montant la redevance d'occupation du domaine public, la location du chalet ainsi que l'électricité.

Le paiement s'effectuera en deux fois :

- Acompte : 50 % du montant de la redevance lors de la rencontre avec Madame Harizi,
- Solde : 50 % à régler le jour de l'arrivée de l'exposant, avant son installation dans le chalet attribué auprès du régisseur.

Les candidats retenus devront mettre en place sur le chalet attribué temporairement par la Ville de Lomme, leur propre activité et en assurer le fonctionnement. Les candidats retenus feront seuls leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité qu'ils envisagent de réaliser dans le cadre de l'occupation des espaces concédés, et le cas échéant, du respect des règles applicables en matière de débit de boissons et/ou en lien avec leur propre activité, en tenant compte des règles d'hygiène et de sécurité.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Madame **Monsieur** **Société (cocher la case correspondante)**

Nom : Prénom :

Nom du magasin ou de l'atelier :

Adresse personnelle : N° rue :

Code Postal : Ville :

☎ Téléphone portable (*actif pendant la manifestation*) :

@ email :

Adresse professionnelle (si différente) :

N° rue :

Code Postal : Ville :

☎ Téléphone portable :

@ email (**obligatoire car l'arrêté municipal sera envoyé par mail**) :

🌐 Site internet et/ou réseaux sociaux :

CANDIDATURE EN QUALITE DE : (*cocher la case correspondante*)

Artisan Producteur Artiste libre Revendeur Association

Autre (préciser)

Merci de joindre IMPÉRATIVEMENT à votre dossier les documents suivants :

- Artiste libre : certificat délivré par le Centre des impôts attestant de votre régularité auprès de l'administration fiscale valable pour 2021 et datant de moins de 6 mois
- Artisan : attestation d'inscription au registre de la Chambre de métiers et de l'Artisanat
- Commerçant : n° RC ou RCS (joindre un K-bis), carte de commerçant non sédentaire
- Producteur : photocopie certifiée conforme de la carte d'affiliation à la MSA
- Association : une copie de la déclaration au Journal Officiel
- Autres : certificat URSSAF, daté de moins de 6 mois, formulaire INSEE

Pour tous les candidats :

- La grille tarifaire des produits proposés à la vente
- Une photocopie recto-verso de la carte d'identité du candidat
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle pendant la période du Marché de Noël

En cas de « collectif », indiquer la personne référente qui sera l'unique interlocuteur de la Ville.

PARTIE RENDUE ANONYME POUR LE PASSAGE EN COMMISSION DE SELECTION

LISTE DES PRODUITS PROPOSÉS A LA VENTE

Veillez cocher les cases correspondant aux produits mis à la vente :
En cas de produits multiples, merci de numéroter les catégories par ordre d'importance.

- Vente d'alcool (détailler l'activité : bouteilles, au verre etc.) :
- Alimentaire (merci de préciser) :
- Bougies - senteurs
- Photos- BD-Peinture
- Bijoux
- Textile - accessoires
- Décoration-arts de la table
- Jouets
- Collectif
- Autre (merci de préciser) :

La commission de sélection classera chaque candidat dans une catégorie déterminée le jour de la commission.

Produits ou articles issus de votre propre production artisanale :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Produits ou articles issus de commerce d'artisanat qui ne relèvent pas de votre production :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....

Produits ou articles issus de commerce industriel :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

**OBSERVATIONS ET PRÉCISIONS PERMETTANT D'APPRECIER
LA QUALITÉ DE LA CANDIDATURE**

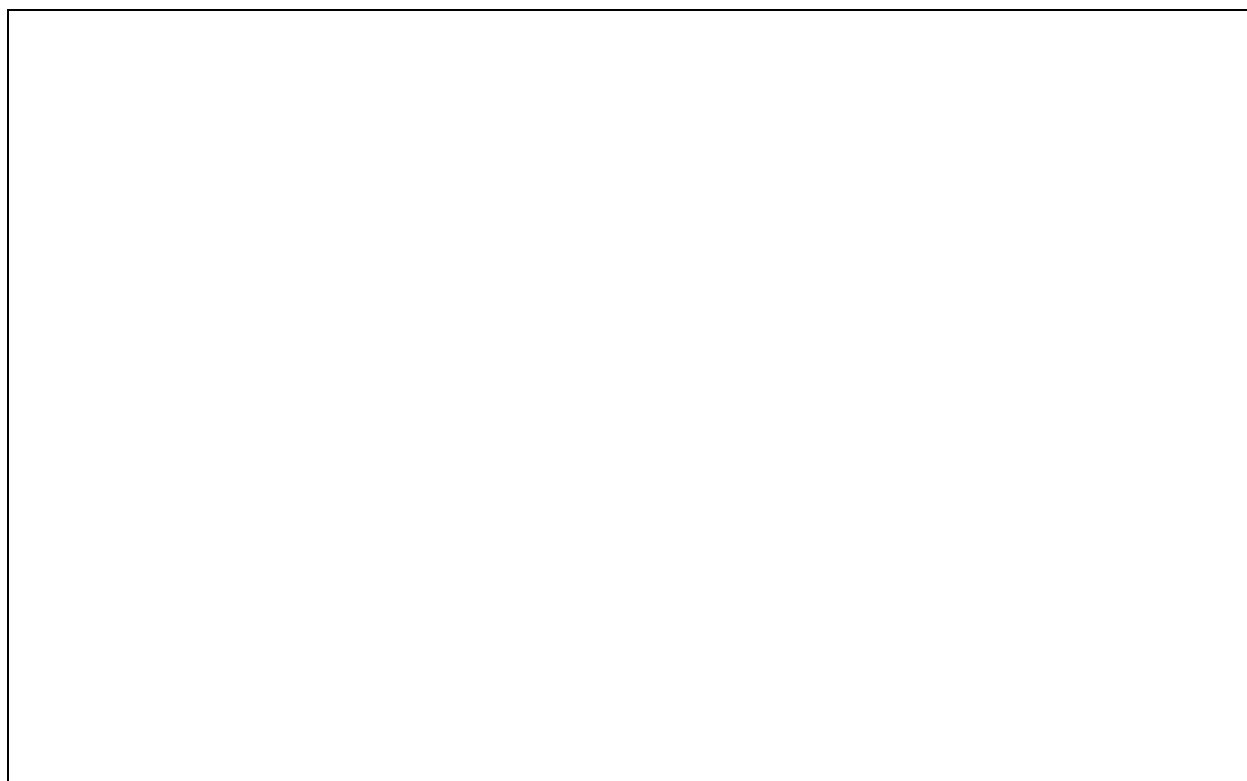
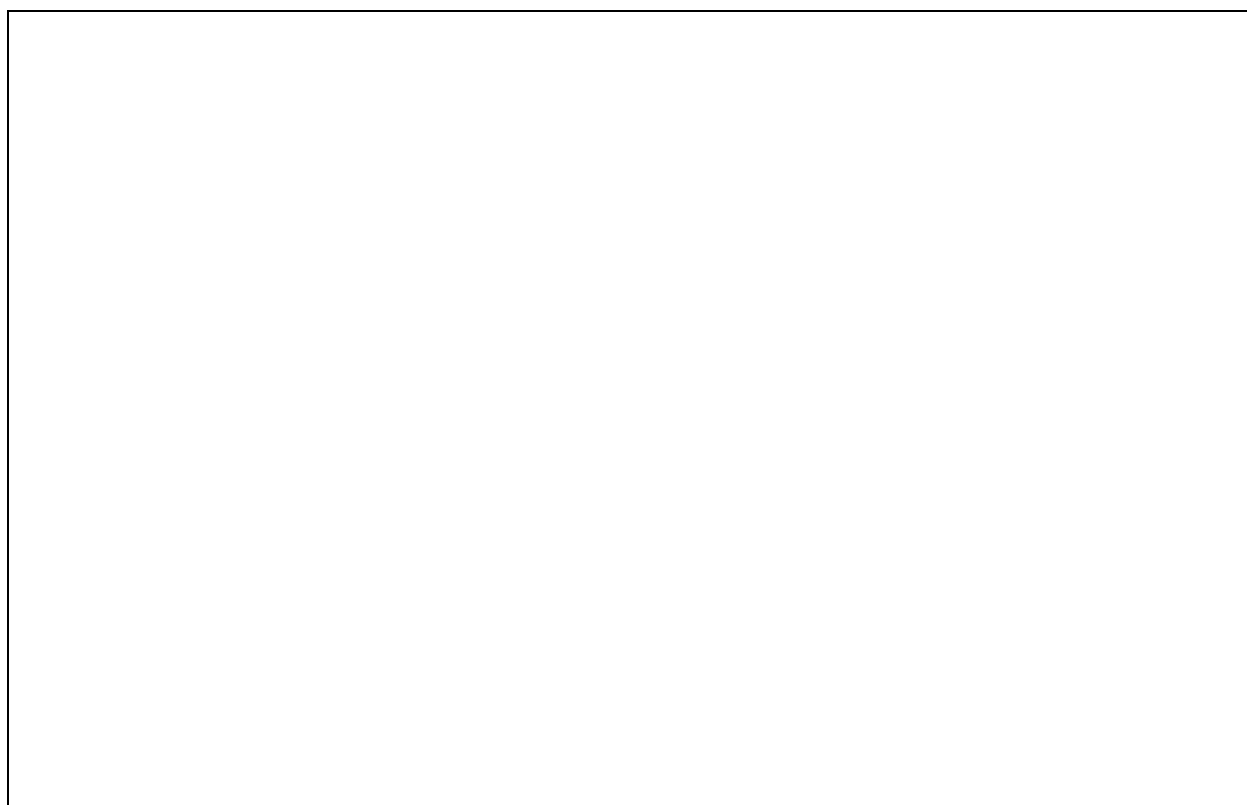
Présentation détaillée de l'activité et/ou de la société :

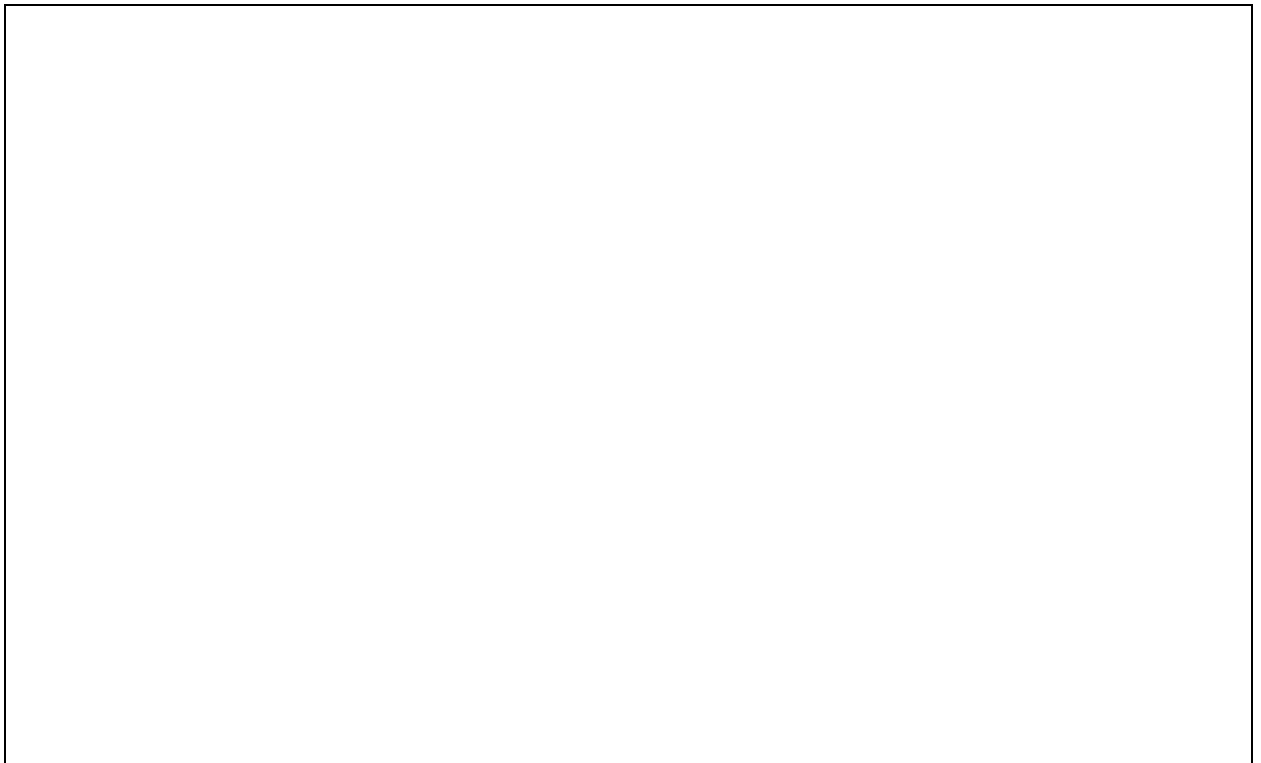
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

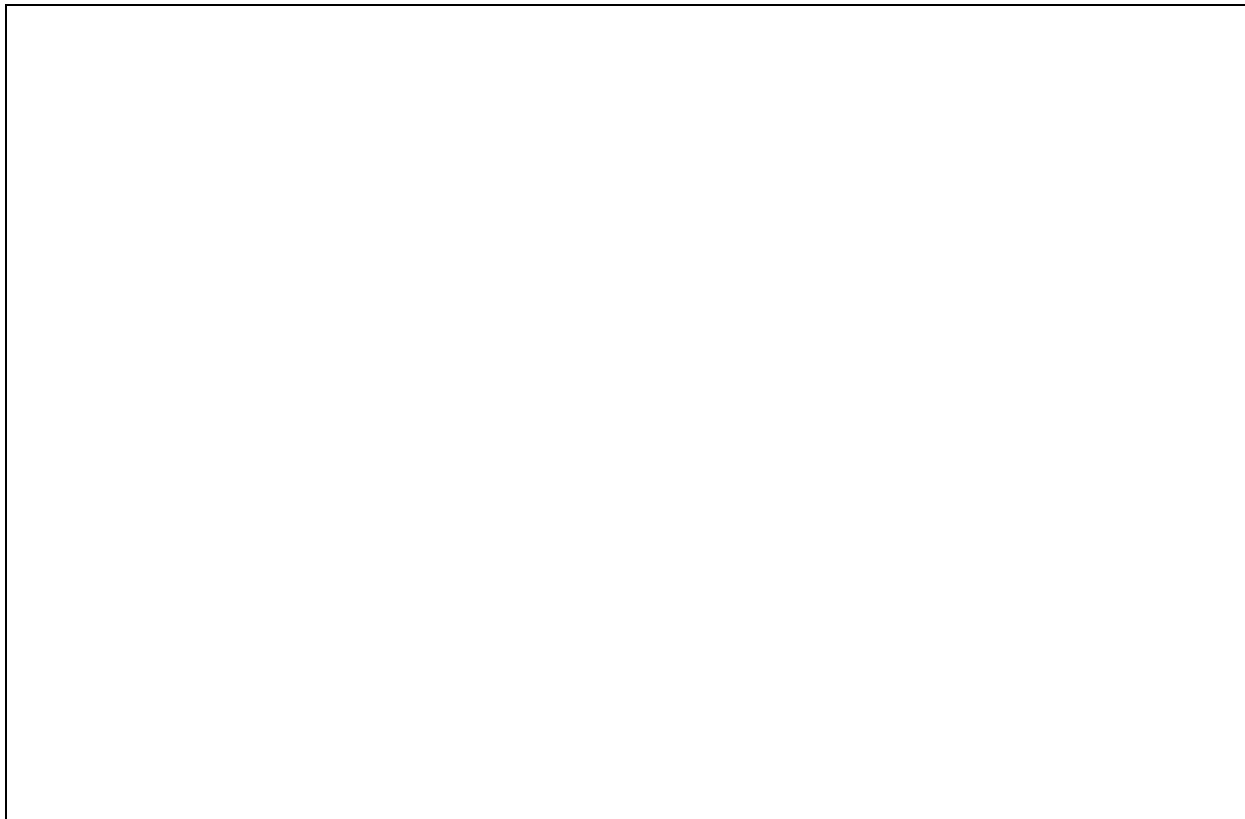
Procédés de fabrication :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PHOTOGRAPHIES







J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'attribution des chalets, du règlement intérieur du marché de Noël et m'engage sur l'honneur à les respecter en tous points.
Je déclare avoir fourni..... (indiquer le nombre) photographies en annexe du présent dossier à l'appui de ma candidature.

Fait à, le.....

Signature

Nom et prénom

Qualité

(Mention manuscrite « lu et approuvé »)

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande. Les destinataires des informations sont : les services Animation, Développement Economique, et Urbanisme de la Ville de Lomme. Conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Développement Economique à l'adresse suivante : developpement.economique@mairie-lomme.fr »